

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Moins de créations d'emploi salarié, un peu plus de chômage

Au 3^e trimestre 2019, la croissance de l'emploi salarié ralentit légèrement en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+0,2 %, après +0,3 % au trimestre précédent). En réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur, cette décélération s'explique principalement par l'essoufflement des créations d'emploi dans le tertiaire marchand, secteur très dynamique au 1^{er} semestre. Dans la construction, les besoins de main d'œuvre s'atténuent également. En revanche, le tertiaire non marchand crée encore de nombreux emplois ce trimestre, vraisemblablement des contrats non aidés, alors que le nombre de contrats aidés repart à la baisse. Enfin, dans l'industrie, l'emploi redémarre, effaçant presque la diminution du 2^e trimestre.

Dans le même temps, le taux de chômage progresse de 0,1 point et s'établit à 9,9 % de la population active. Cette légère remontée ne devrait pas entraver le mouvement de baisse tendancielle qu'on observe depuis quatre ans. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C (sans activité et en activité réduite) continue de se replier en rythme annuel et, pour la 1^{ère} fois en onze ans, celui des seniors n'augmente plus.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de croissance modérée de l'activité nationale : le PIB augmente de 0,3 % au 3^e trimestre, comme lors des deux trimestres précédents.

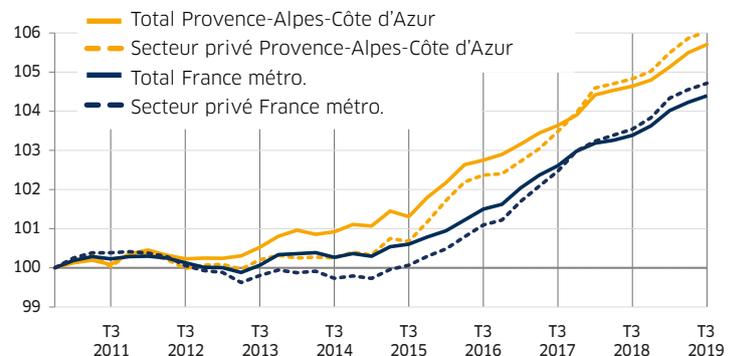
■ Léger ralentissement de la croissance de l'emploi salarié

Au 3^e trimestre 2019, la croissance de l'emploi salarié se prolonge en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, mais sur un rythme légèrement moins rapide qu'au trimestre précédent : +0,2 % (soit +3 700 emplois), après +0,3 % > ①. Si l'emploi public reste dynamique (+0,3 %, comme au 2^e trimestre), l'emploi privé, qui concentre 75 % des effectifs, progresse deux fois moins vite ce trimestre (+0,2 %, après +0,4 %).

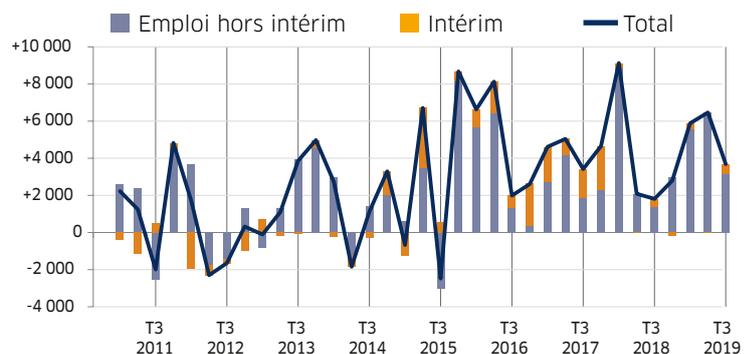
Comme depuis début 2018, ce sont les emplois hors intérim qui tirent la croissance de l'emploi salarié > ②. L'intérim y contribue légèrement ce trimestre (+1,0 %, soit +500 emplois), après un 2^e trimestre atone. Au total, au 30 septembre 2019, le nombre de salariés s'élève à 1 866 100 dans la région, soit 18 800 de plus qu'un an auparavant (+1,0 %, après +0,9 %).

En **France métropolitaine**, l'emploi salarié augmente également de 0,2 % au 3^e trimestre. Ce rythme, qui s'observe aussi bien dans le secteur public que le secteur privé, est identique à celui du 2^e trimestre. Contrairement à la région, l'intérim continue de reculer (-0,4 %, comme au trimestre précédent). Sur un an, la croissance de l'emploi salarié reste soutenue (+1,0 %, après +0,9 %). D'après les prévisions de l'Insee, le rythme des créations d'emploi ralentirait un peu au cours des prochains trimestres, principalement sous l'effet passé de l'inflexion de l'activité.

① Évolution de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



② Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre)



Note : données provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

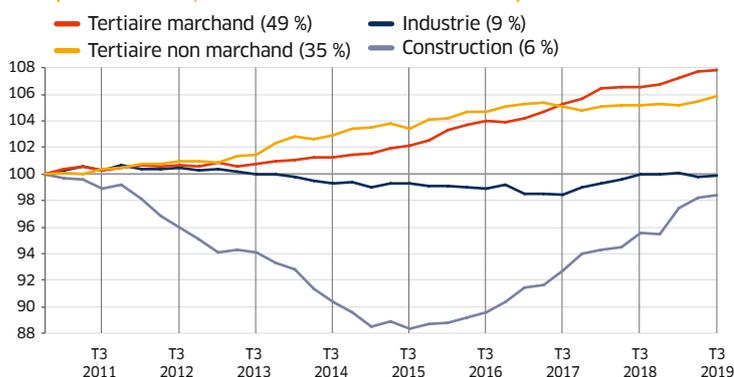
Les créations d'emploi s'essouffent dans le tertiaire marchand

En réaffectant chaque intérimaire à son secteur d'activité employeur > **Méthode page 6**, la croissance de l'emploi salarié ralentit fortement dans le **tertiaire marchand** en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** au 3^e trimestre 2019 : +0,1 % (soit +800 emplois), après +0,5 % au 2^e trimestre > ③. Les besoins de main d'œuvre progressent à peine dans le *commerce* (+0,1 %, après +0,3 %) et se stabilisent dans les *autres activités de service* (après +0,2 %). Ils continuent de se contracter dans les *activités immobilières* (-1,2 %, après -1,1 %) et les *activités financières et d'assurance* (-0,3 %, après -0,1 %) et se replient désormais dans l'*hébergement-restauration* (-0,9 %, après +1,7 %) et les *transports et entreposage* (-0,1 %, après +0,4 %). Seuls deux sous-secteurs poursuivent leur croissance : les *activités de soutien aux entreprises* (+0,9 %, après +0,5 %) et l'*information-communication* (+0,6 %, après +0,3 %).

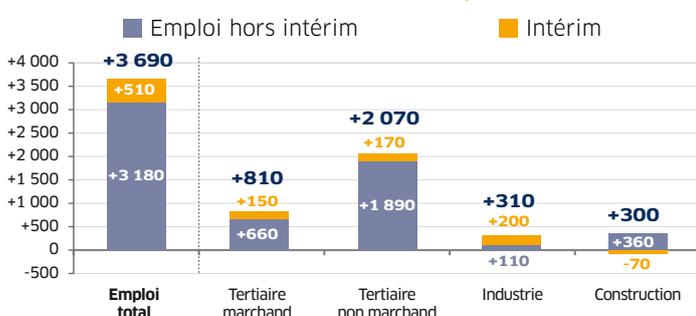
Ce trimestre, la vigueur du **tertiaire non marchand** explique plus de la moitié de la hausse des effectifs salariés dans la région : +0,3 % (soit +2 100 personnes), comme au 2^e trimestre. D'après l'Insee, le dynamisme de ce secteur serait dû aux créations d'emplois non aidés¹ qui compenseraient les réductions du nombre de contrats aidés².

Dans l'**industrie**, les effectifs se redressent (+0,2 %, soit +300 salariés, après -0,3 %), notamment grâce au soutien de l'intérim (+200 salariés) > ④. La demande de travail augmente

③ Évolution de l'emploi salarié, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



④ Évolution de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre, entre la fin du T2 2019 et la fin du T3 2019)



Note : données arrondies, provisoires ; l'addition des quatre sous-secteurs d'activité ne correspond pas au total de l'emploi salarié, car le sous-secteur *Agriculture, sylviculture et pêche* qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représenté

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

¹ Pour plus d'informations, consulter l'éclairage « Baisse du nombre de bénéficiaires de contrats aidés : quel effet sur l'emploi non marchand ? » de la Note de conjoncture nationale de l'Insee de décembre 2019 (p. 65)

² Voir page 3

dans tous les sous-secteurs, sauf dans celui du *raffinage, industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution* où le recul se poursuit (-0,3 %, après -1,7 %). La croissance est notamment marquée dans la *fabrication de matériel de transport* (+1,0 %, après +0,4 %). Dans la *fabrication d'autres produits industriels*, la hausse fait suite à trois trimestres de repli (+0,2 %, après -0,1 %).

Enfin, dans la **construction**, les besoins de main d'œuvre s'amenuisent encore ce trimestre (+0,2 %, soit +300 emplois, après +0,8 %). Contrairement aux deux trimestres précédents, les effectifs intérimaires baissent légèrement (-0,4 %), pénalisant un peu la croissance du secteur. Le taux de recours, qui n'avait jamais été aussi haut, se replie de 0,1 point pour s'établir à 12,9 %.

En **France métropolitaine**, en tenant compte de l'emploi intérimaire, la demande de travail ralentit, comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le tertiaire marchand (+0,2 %, après +0,4 %). Contrairement à la région, elle décélère dans le tertiaire non marchand (+0,1 %, après +0,2 %), se contracte de nouveau dans l'industrie (-0,1 %, après -0,2 %) et accélère dans la construction (+0,5 %, après +0,2 %).

Avertissement

Depuis la publication de juillet 2018 portant sur le 1^{er} trimestre 2018, le **champ des estimations trimestrielles d'emploi publiées au niveau localisé (région et département) est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié**. Par rapport à la situation antérieure, sont désormais ajoutés les salariés du tertiaire non marchand, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs. Les salariés du tertiaire non marchand travaillent dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine ou l'action sociale. Parmi eux, 70 % relèvent du secteur public, les autres exercent une activité non marchande dans le privé (soutien scolaire, médecin, etc.).

Par ailleurs, depuis la publication de juillet 2017 portant sur le 1^{er} trimestre 2017, les **données sont établies par l'Insee en coproduction avec l'Acoess (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim)**.

Enfin, l'**introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN)** en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont **susceptibles de générer des révisions accrues sur les données**.

Emploi salarié avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, à la fin du 3^e trimestre 2019 (données CVS)

	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim ⁽¹⁾ (en %)
Tertiaire marchand	911 900	890 200	21 700	2,4
Tertiaire non marchand	646 000	643 700	2 300	0,4
Industrie	166 000	154 300	11 700	7,0
Construction	120 100	104 500	15 500	12,9
Agriculture, sylviculture et pêche	22 100	21 700	400	1,9
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 866 100	1 814 400	51 600	2,8
Total France métr.	24 879 900	24 099 400	780 600	3,1

⁽¹⁾ Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies, provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

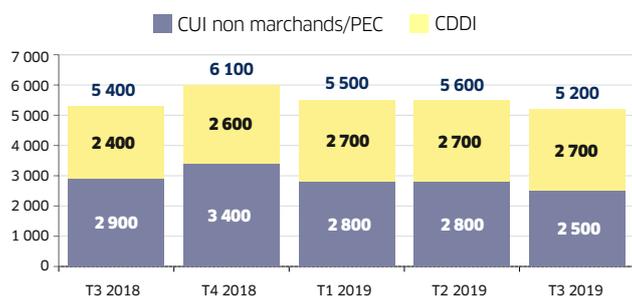
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

Le nombre de contrats aidés repart à la baisse

Au 3^e trimestre 2019, 5 200 contrats aidés ont été signés ou reconduits en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** > 5. Ce nombre diminue en rythme trimestriel (-7 %, soit +390 entrées), après une légère hausse au trimestre précédent (+2 %). Sur un an, la baisse s'intensifie (-4 %, soit -210 entrées, après -2 %) : l'accélération des entrées en CDDI (+12 %, après +9 %) ne suffit pas à compenser le fort recul des PEC (anciennement CUI-CAE) (-16 %, après -10 %).

Au total, le nombre de bénéficiaires est de nouveau orienté à la baisse dans la région et s'établit à 12 700 fin septembre 2019 (-5 % sur un trimestre, soit -730 bénéficiaires, après une quasi-stabilité) > 6 et > 7. Toutefois, sur un an, le recul est de moins en moins marqué (-9 %, soit -1 300 personnes, après

5 Entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en cumulés trimestriels)



Note : données arrondies, provisoires
Source : ASP - Traitements : Dares

7 Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés (données brutes, en nombre)

	T3 2019		Variation trimestrielle			
	Effectif	Variation annuelle	T4 2018	T1 2019	T2 2019	T3 2019
Secteur non marchand	11 800	-760	-40	-40	-60	-620
CUI-CAE/PEC	7 900	+190	+170	+230	+140	-340
Emplois d'avenir	500	-1 110	-400	-260	-200	-260
CDDI ⁽¹⁾	3 400	+160	+190	-10	-10	-20
Secteur marchand	900	-500	-190	-160	-40	-110
CUI-CIE	0	-60	-40	-20	0	0
Emplois d'avenir	100	-470	-180	-110	-90	-90
CDDI ⁽²⁾	800	+30	+30	-30	+60	-20
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 700	-1 260	-230	-300	-100	-730
Total France métropolitaine	147 900	-36 590	-3 950	-6 910	-6 630	-19 110

(1) Le CDDI peut être réalisé soit dans un atelier et chantier d'insertion (ACI) (secteur non marchand), soit dans une entreprise d'insertion (EI) (secteur marchand)

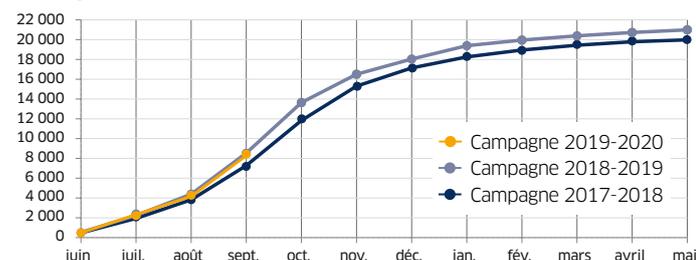
Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

L'apprentissage en léger recul en ce début de campagne

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, 8 300 contrats d'apprentissage ont été enregistrés par les chambres consulaires entre juin et septembre 2019 > 8. Sur un an, ce nombre se replie de 3 %, alors qu'il progressait fortement au cours de la même campagne de

8 Contrats d'apprentissage enregistrés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



Note : données cumulées, provisoires

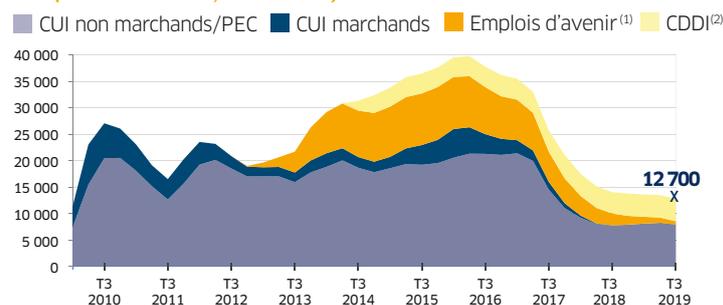
Champ : hors apprentis du secteur public

Sources : Chambres consulaires, Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur - Traitements : Dares

-11 %). Conformément à la tendance observée depuis plus de deux ans, cette diminution des effectifs reste beaucoup plus forte dans le secteur marchand que non marchand. Ce dernier concentre désormais 93 % des bénéficiaires de la région, soit 3 points de plus qu'un an auparavant.

En **France métropolitaine**, le nombre d'entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés retrouve le chemin de la croissance en rythme trimestriel (+4 %, soit +2 500 nouveaux contrats, après -7 %). En rythme annuel en revanche, le recul se poursuit (-12 %, soit -8 800 nouveaux contrats, après -6 %). Au final sur un trimestre comme sur un an, le nombre de bénéficiaires continue de diminuer (respectivement -11 % et -20 %).

6 Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



(1) Marchands et non marchands ; les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

(2) Marchands et non marchands ; depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

l'année précédente (+17 %). En **France métropolitaine**, le nombre de contrats augmente de plus de 5 %.

Selon les premiers chiffres de la fin d'année 2019, l'apprentissage devrait légèrement marquer le pas en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Avertissement

À partir de janvier 2018, les **CUI-CAE** sont transformés en **Parcours emploi compétences (PEC)**. Il n'y a ainsi plus d'embauches en **CUI-CAE**. Depuis cette date également, le recours aux **CUI-CIE** n'est plus autorisé, sauf pour les Drom et les Conseils départementaux qui les financent entièrement > « Les principales politiques de l'emploi : quelques repères » page 6.

À compter du 1^{er} janvier 2018, le dispositif **Emploi d'avenir** est mis en extinction. Excepté quelques cas particuliers de reconduction de contrat pour terminer une formation, il n'y a donc plus de nouveaux bénéficiaires.

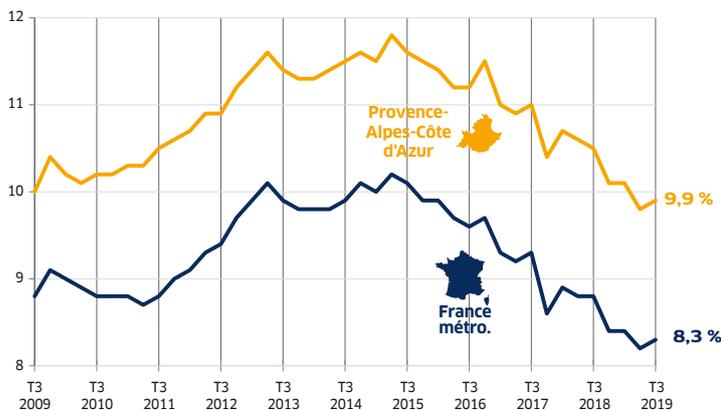
Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des **contrats de professionnalisation** sont indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

Malgré une très légère remontée, la baisse tendancielle du taux de chômage devrait se poursuivre

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le taux de chômage localisé augmente très légèrement au 3^e trimestre 2019 (+0,1 point, après -0,3 point au 2^e trimestre), mais demeure sous la barre des 10,0 % : il s'établit à 9,9 % de la population active, un niveau qui reste inférieur à ceux enregistrés au cours des dix dernières années > 9. Par rapport au 3^e trimestre 2018, il recule de 0,6 point.

En **France métropolitaine**, la tendance est similaire. Le taux de chômage progresse de 0,1 point sur un trimestre (après -0,2 point) et atteint 8,3 % de la population active, un niveau proche de celui de début 2009. Sur un an, le repli est de 0,5 point. D'après les prévisions de l'Insee, la baisse tendancielle du taux de chômage se poursuivrait, car l'emploi progresserait plus vite que la population active.

9 Taux de chômage (données CVS, en %)



Note : données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

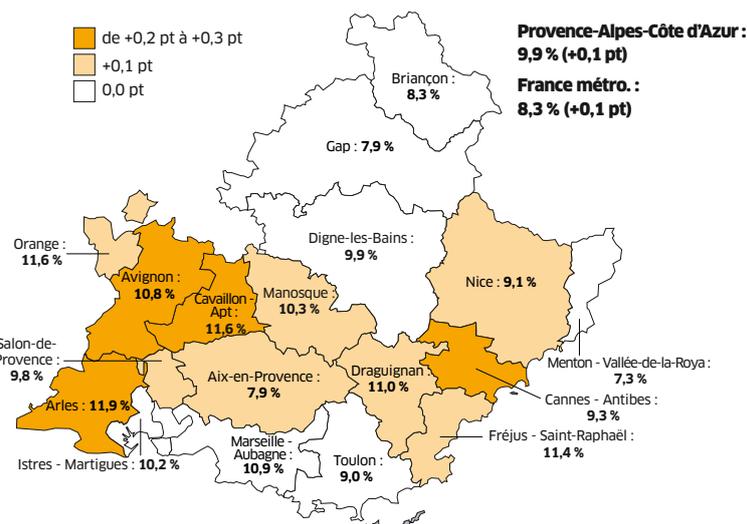
Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

À l'échelle **départementale**, le taux de chômage croît au même rythme qu'au niveau régional (+0,1 point) dans les Alpes-Maritimes (9,1 %), les Bouches-du-Rhône (10,2 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (10,5 %). La hausse est un peu plus marquée (+0,2 point) dans le Vaucluse (11,3 %), qui affiche toujours le taux le plus élevé de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans les Hautes-Alpes (8,1 %) et le Var (9,5 %), le taux est stable.

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage augmente très légèrement (+0,1 point), comme en Provence-

Alpes-Côte d'Azur, dans les **zones d'emploi** d'Aix-en-Provence (7,9 %), Nice (9,1 %), Salon-de-Provence (9,8 %), Manosque (10,3 %), Draguignan (11,0 %), Fréjus - Saint-Raphaël (11,4 %) et Orange (11,6 %) > 10. La hausse est plus importante (entre +0,2 et +0,3 point) dans les zones d'emploi de Cannes - Antibes (9,3 %), Avignon (10,8 %), Cavaillon - Apt (11,6 %) et Arles (11,9 %), dont le taux de chômage demeure le plus élevé de la région. Dans les autres territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux est stable.

10 Évolution du taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre le 2^e trimestre et le 3^e trimestre 2019 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 3^e trimestre 2019)



Note : données provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisés

Après onze ans de hausse ininterrompue, la demande d'emploi des seniors se stabilise

Au 3^e trimestre 2019, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte en moyenne 490 900 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 11. C'est 11 400 de moins qu'un an auparavant, soit -2,3 %, après -0,9 % au 2^e trimestre 2019. Ces deux diminutions succèdent à près de onze ans de hausse ininterrompue.

11 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)		Évolution annuelle (en %)			
	T3 2019	T4 2018	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019 acquis ⁽¹⁾
Hommes	238 300	-0,9	-0,7	-1,5	-2,7	-3,9
Femmes	252 600	+1,3	+0,7	-0,4	-1,9	-3,0
Âgés de moins de 25 ans	60 100	-0,1	+0,3	-0,3	-2,5	-5,1
Âgés de 25 à 49 ans	295 900	-0,8	-1,2	-2,1	-3,3	-4,2
Âgés de 50 ans ou plus	134 900	+2,7	+2,6	+1,4	+0,1	-0,8
Inscrits depuis moins d'un an	263 000	-4,0	-3,1	-3,1	-4,1	-4,5
Inscrits depuis un an ou plus	227 900	+5,7	+4,0	+1,8	0,0	-2,1
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	490 900	+0,2	0,0	-0,9	-2,3	-3,4
Total France métropolitaine	5 530 600	-0,3	-0,4	-0,9	-1,9	-2,9

⁽¹⁾ Les données d'octobre et de novembre 2019 étant connues, l'acquis de croissance pour le T4 2019 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre novembre et décembre 2019.

Note : données arrondies

Lecture : au T3 2019, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C est de 490 900 (moyenne des niveaux des mois de juillet, août et septembre 2019). Par rapport au T3 2018, il recule de 2,3 %.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

Le recul devrait se poursuivre et même s'accroître au 4^e trimestre 2019, si le niveau enregistré en novembre 2019 se maintient en décembre.

Le repli de la demande d'emploi se consolide aussi bien pour les **hommes** (-2,7 % sur un an, après -1,5 %) que pour les **femmes** (-1,9 %, après -0,4 %). Fin 2019, ces tendances devraient se prolonger.

De même, pour les jeunes de **moins de 25 ans**, la baisse de la demande d'emploi est beaucoup plus marquée ce trimestre : -2,5 % sur un an, après -0,3 %. Au trimestre prochain, le rythme de diminution pourrait à nouveau se renforcer.

Pour la première fois en onze ans, la demande d'emploi des **50 ans ou plus** se stabilise : +0,1 % en moyenne au 3^e trimestre 2019, après +1,4 %. Si le niveau de novembre se maintient en décembre, elle pourrait même diminuer.

Cette stabilisation au 3^e trimestre concerne aussi les demandeurs d'emploi de longue durée (**inscrits depuis un an ou plus**), après +1,8 % au 2^e trimestre. Chez les **inscrits depuis moins d'un an**, le recul amorcé début 2018 se poursuit : -4,1 %, après -3,1 %. Au total, la part des demandeurs d'emploi de longue durée continue de progresser et atteint 46,4 % au 3^e trimestre 2019, soit 1,0 point de plus qu'un an auparavant. Fin 2019, la tendance pour les inscrits depuis moins d'un an se prolongerait et le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée devrait aussi se replier.

Le recul annuel de la demande d'emploi s'observe dans tous les **départements** de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il fait suite à un trimestre de hausse dans les Hautes-Alpes (-0,3 %, après +1,8 %) et de stabilité dans les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse (-0,8 % ce trimestre chacun). En revanche, il se consolide dans les Alpes-Maritimes (-2,2 %, après -1,0 %), les Bouches-du-Rhône (-2,7 %, après -1,3 %) et le Var (-3,0 %, après -1,3 %). Au 4^e trimestre 2019, le rythme de baisse pourrait s'intensifier dans tous les départements de la région.

Avec 5 530 600 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 3^e trimestre 2019, la **France métropolitaine** enchaîne son 4^e trimestre de repli en rythme annuel depuis 2008 (-1,9 %, après -0,9 %). Les évolutions par sexe ainsi que celles des jeunes et des inscrits depuis moins d'un an sont comparables aux régionales. En revanche, la demande d'emploi des seniors continue de progresser, tandis que celle des inscrits depuis un an ou plus diminue. Fin 2019, comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le recul devrait se renforcer pour toutes les catégories de demandeurs d'emploi et le nombre de seniors se replier pour la première fois depuis 2008.

Rédaction achevée le 6 janvier 2020

Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

Pour en savoir plus

- > Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur
- > Note de conjoncture nationale de l'Insee, décembre 2019 : « Clair-obscur »

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul et populations couvertes diffèrent. Le **taux de chômage** est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le **nombre de demandeurs d'emploi** est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme **chômeur** au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas considéré

comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des **demandeurs d'emploi de catégorie A** ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que **les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas**.

Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : "[Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#)"
- Définition du chômage BIT (Insee) : "[Pour comprendre... la mesure du chômage](#)"

Méthode de construction des séries d'emploi y compris intérim

À partir des résultats du 1^{er} trimestre 2017, soit depuis l'été 2017, les estimations trimestrielles d'emploi localisées sont réalisées par l'Insee en partenariat avec l'Acosse et les Urssaf ainsi que la Dares, afin d'assurer une plus grande cohérence des messages et de les rendre plus lisibles. Les niveaux d'emploi restent issus des estimations annuelles d'emploi produites par l'Insee. À ces niveaux d'emploi de référence, sont appliqués des taux d'évolution trimestriels élaborés par l'Acosse et les Urssaf sur le champ privé hors intérim, et par la Dares sur l'intérim. La synthèse de l'ensemble des éléments est assurée par l'Insee.

Concernant l'intérim, l'Insee et la Dares publient désormais des séries harmonisées du nombre d'intérimaires aux niveaux régional et départemental. Ces séries correspondent au nombre de contrats en cours en fin de mois à l'agence d'intérim. Produites et désaisonnalisées par la Dares, elles intègrent depuis l'été 2017 les CDI intérimaires.

Grâce à cet indicateur, il est ainsi possible de connaître, pour chaque département, le nombre d'intérimaires présents dans chaque secteur d'activité.

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité au niveau régional, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur utilise cet indicateur pour obtenir une série d'emploi y compris intérim. Aux effectifs intérimaires produits par la Dares, sont ajoutés, pour chaque secteur d'activité, les effectifs hors intérim publiés par l'Insee. Cette approche diverge de celle de l'Insee qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. **En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentes dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee.**

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats aidés

Un contrat aidé est un contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, et le volume de contrats est piloté par les pouvoirs publics aux niveaux régional et national. Le ciblage sur les publics les plus éloignés du marché du travail ainsi que le suivi physico-financier sont deux caractéristiques qui les distinguent des emplois aidés. En effet, pour ces derniers, les aides sont générales et/ou non pilotées.

En 2019, on peut distinguer deux principaux types de contrats aidés :

>le Contrat unique d'insertion (CUI) dans le secteur non marchand devient **le Parcours emploi compétences (PEC)**. Le PEC s'appuie sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs. L'objectif du PEC est l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail, alliant mise en situation professionnelle, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. La signature d'un PEC ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région.

Le recours aux CUI dans le secteur marchand (CUI-CIE) est quant à lui limité aux Drom ou aux Conseils départementaux qui les financent entièrement ;

>**le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** : suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'Etat. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le CUI est désormais remplacé par le CDDI qui a vocation lui aussi à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. D'une durée minimale de 4 mois renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans, il peut toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé. Le CDDI concerne

également le secteur marchand dans le cadre des recrutements par une Entreprise d'insertion (EI).

En outre, la mise en œuvre des PEC s'inscrit dans la création d'un Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) qui réunit, pour en promouvoir une gestion globale, les crédits des PEC et de l'IAE. L'objectif de ce fonds est de permettre une meilleure cohérence de l'offre d'insertion en fonction des spécificités des territoires et des besoins des populations. Le volume de ce fonds est déterminé annuellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). En 2019, Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie ainsi 8 % de l'enveloppe financière nationale du FIE, qui représente plus de 1,5 milliard d'euros en France métropolitaine.

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. A quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

>**les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat ;

>**les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'Etat ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion (CUI), ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur :

www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrick Maddalone

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : Agence Elixir

